

Signalétique et impression braille

Au service des entreprises, des institutions et des particuliers

L'écriture braille

Le principe du braille est d'utiliser le sens du toucher pour l'écriture et la lecture au moyen de points en relief.

L'écriture braille a été inventée en 1829 par Louis Braille, devenu aveugle à la suite d'un accident, à l'âge de trois ans.

Elle est mondialement répandue depuis 1949, date à laquelle l'UNESCO l'a adaptée à toutes les écritures. De nos jours, on peut écrire plus de 200 langues et dialectes en braille.

Comment ça marche ?

Ce système utilise le principe de la cellule braille formée de 6 points en relief.

En combinant diversement ces 6 points, on peut obtenir 64 signes, soit toutes les lettres de l'alphabet, mais aussi les majuscules, les nombres et les signes de ponctuation.

Votre communication en braille

La mise aux normes des bâtiments accueillant du public nécessite la mise en place d'une signalétique en braille, afin de faciliter l'accès et les déplacements des personnes aveugles et malvoyantes. En collaboration avec l'ABA (Association pour le Bien des Aveugles), nous éditons vos plaques de signalétique (portes, ascenseurs, etc...) avec du texte en relief et en braille.

- Edition tactile (braille et graphisme tactile)
- Conception/édition de tous documents associant braille, dessins tactiles et impression classique (cartes de visite, prospectus, fascicules, livrets)
- Plaque signalétique avec texte et/ou braille
- Ecritures ou pictogrammes en relief
- Numérotation en braille

L'accessibilité pour chacun

L'accessibilité est un droit mentionné dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, à laquelle la Suisse a adhéré le 15 avril 2014. Cette Convention garantit à toute personne des conditions d'accès identiques aux bâtiments publics.

Des prestations 100 % locales

En nous confiant vos travaux et en achetant nos produits, vous contribuez activement à la réussite de notre mission d'intégration de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion.

Un engagement social et solidaire

Toute personne qui en a les capacités, même partielles, doit avoir la possibilité d'intégrer le monde du travail.

Les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) contribuent à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes qui sont en situation de handicap et/ou en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale.

Nos ateliers

Situés à Genève, les ateliers des EPI offrent 600 places de travail, adaptées aux compétences et à l'autonomie de chacun, dans plus de 40 métiers.

L'encadrement est assuré par des maîtres d'atelier et des assistants socioprofessionnels hautement qualifiés sur les aspects techniques et sociaux.

Nous contacter

Adresse

Chemin de la Pallanterie 10, 1252 Meinier

Téléphone +41 22 949 02 29

arts.graphiques@epi.ge.ch

www.epi.ge.ch

Accès :

Bus G, arrêt «Pallanterie»



Avec le soutien de:



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

